

retirer 50 francs au moment du vote du budget primitif, ce qui n'avait pu être financé avant son agrément.

- La séance est ensuite levée à 20 heures.

Additif

Le Président entretient les Conseillers Municipaux des travaux d'aménagement du Parc des Sports qui sont en cours.

Il désirerait, qu'à l'instar des Stades de la région, il soit doté d'une tribune couverte pour abriter les spectateurs qui viennent de plus en plus nombreuse, assister aux manifestations sportives, attirés par la qualité croissante des prestations du Club Sportif.

Il a demandé un devis aux Etablissements Samia à Paris, spécialistes dans la construction de tribunes métalliques avec sièges et banquettes en bois.

La dépense pour une tribune couverte de 220 places serait de 30 000,80 et le règlement pourrait se faire sur deux exercices.

Monsieur Denoux ne donne pas son accord ~~évidemment~~ que les aménagements se font au profit de la section de football alors que les autres activités sportives n'en bénéficient pas.

Les autres membres du Conseil Municipal approuvent le projet et chargent leur Maire de passer la commande pour édification de cette Tribune dans le meilleur délai.

16/11/64
Affidé
J. Denoux
A. Bourdeau
P. Robert
J. Léonard
J. Violette
J. Loizillon
J. Nicé
J. Rabier

Séance du Conseil Municipal du quatre novembre mil neuf cent soixante quatre

Le quatre novembre mil neuf cent soixante quatre à vingt heures quarante cinq ; le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : Mme. Judith Mairé, Violette, Léonard, Truffaut, Lourmant, Robert, Bourdeau, Loizillon, Nicé, Rabier.

Absent excusé : M. Denève

Absents : Mme. Braudin - Gilles

Secrétaire de Séance : M^e Noë

Le Président ouvre la Séance et le Secrétaire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal qui est lu et adapté.

Le Maire entretient l'Assemblée des besoins en bâtiments scolaires pour la rentrée d'Octobre 1965, il indique que l'occupation en cours d'hiver des immeubles H. L. M. doit amener une population scolaire nouvelle venant des appartements libérés par les attributaires de logements H. L. M. et qu'il est nécessaire de prévoir deux classes de garçons et deux classes de filles en surplus de celles occupées.

Madame l'Inspectrice primaire avait suggéré la construction de 7 classes en étage au groupe Ormeteau et l'édification d'un groupe scolaire de Filles dans la partie ouest de notre localité et le Maire a engagé des pourparlers avec Madame Montialoux pour l'achat de sa propriété rue charpentier où pourront se construire cet établissement.

Mais l'aboutissement de ces projets serait très lent du fait des formalités administratives et comme les besoins sont urgents il serait souhaitable de faire aboutir rapidement le projet d'achat de classes préfabriquées Jossermoz qui seraient placées dans les jardins des écoles.

Le projet d'achat de la propriété Montialoux ne serait pas abandonné, cette superficie sera certainement utilisée dans l'avenir, ne serait-ce que pour réaliser un programme complémentaire de construction d'immeubles H. L. M. pour les besoins de notre commune car de nombreuses demandes n'ont pas été encore satisfaites et que chaque jour nous en recevons de nouvelles.

Pour la rentrée d'Octobre 1965 l'occupation des immeubles de la Portillasse, 240 logements et des Nougets : 64 logement, va nous apporter un contingent nouveau d'environ 300 écoliers primaires. Un groupe de dix classes primaires est à prévoir ainsi que trois classes maternelles.

Les bâtiments pourront être construits sur le terrain Girard à la Jeannette qui borde le chemin Herbeux. (Madame Girard ayant donné son consentement pour la vente de sa parcelle)

Le projet a l'agrément de Madame l'Inspectrice primaire, et Monsieur l'Inspecteur d'Academie a dit qu'il serait favorable à son exécution à condition que nous choisissons l'un des prototypes agréés au concours de 1961. Le Maire soumet

à l'examen des Membres du Conseil Municipal les différents projets inscrits dans le catalogue avec les photographies des prototypes et les descriptions techniques.

Le projet page 22 dont les architectes sont M. Mr. Journe et Delaporte et l'entreprise Moureau de Draveil, est choisi par le Conseil Municipal qui charge son Maire de faire les démarches nécessaires auprès de l'Inspection Académique et du Conseil Général pour obtenir l'autorisation de commencer les travaux dans le meilleur délai.

Le coût de ces bâtiments avec la référence C.A.D du 1^{er} octobre 1960 est de 883 708 -, si on table sur une augmentation de 20% entre la C.A.D du 1^{er} Octobre 1960 et celui actuel la dépense totale serait de l'ordre de 1.059 250 francs. Les travaux supplémentaires à la charge de la Commune peuvent être évalués à 20% du prix de la construction, ils seront financés par le produit de la taxe de régularisation des valeurs foncières.

La direction des affaires immobilières de la Préfecture de Seine et Oise n'ayant pas approuvé la délibération du 15 février 1964 chargeant Monsieur Gervaise de l'établissement du plan d'urbanisme communal, durant que la mission avait été confiée à M^e d'Herbez de la Tour et qu'elle avait été reconduite le 22 Novembre 1963 - Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a répondu à la direction des affaires immobilières que l'aménagement du périmètre actuel d'agglomération nécessite des études d'urbanisme que M^e d'Herbez n'a jamais faites.

C'est pourquoi il avait chargé M^e Gervaise d'établir le plan de détail; pour ne pas interrompre le travail de Monsieur Gervaise, le Maire soumet à l'Assemblée un projet de convention entre M^e Gervaise et la Commune qui désigne M^e Gervaise comme urbaniste conseil et fixe ses honoraires.

Le Maire ajoute que la convention avec la St^e Rivaud subsiste et que les honoraires de l'urbaniste conseil seront remboursés par le promoteur comme convenu.

Le Conseil Municipal délibère et charge son Maire de signer la Convention soumise à son examen.

Le Président donne lecture d'une lettre du Syndicat intercommunal de la Région de Meaux pour la réalisation de programmes d'habitation, demandant au Conseil Municipal d'approver l'admission de la Commune de Moigny au sein du Syndicat.

Le Conseil Municipal délibère et approuve cette admission.

Le Président donne le détail du devis de Monsieur Morice électricien pour la réfection de l'installation électrique du groupe scolaire des filles.

Le Conseil Municipal demande que ce devis soit complété par le travail de reprise des fils depuis le nouveau branchement à l'extrême est du bâtiment.

Le Président donne lecture d'une lettre de Monsieur Gramoy qui donne son accord de principe pour céder une bande de terrain en vue de l'élargissement de la rue des Châties et pour verser une participation aux charges d'équipement de la Commune du fait de sa construction d'un immeuble collectif.

Le Conseil Municipal décide en raison de la cession gratuite d'une parcelle de son terrain de reduire à 1'500 f par logement la participation demandée.

Vu
Orteil-Lessons 16 JANV 1965
Le Sous-Prefet
Pour le Sous-Prefet
Signé : illisible

Le Maire donne communication de la lettre qui lui a adressé son collègue d'Ormoy sollicitant une participation de la Commune de Mennecy aux frais de scolarité occasionnés par les enfants de Mennecy fréquentant les écoles primaires d'Ormoy.

Le Maire pense que nous devons déroger exceptionnellement à la position que le Conseil Municipal a prise il y a plusieurs années de refuser toute participation aux charges des communes voisines accueillant les enfants de Mennecy, estimant que l'enseignement primaire pourrait leur être donné dans notre commune, car les familles du Petit Mennecy de la rue Jean Jaurès et de l'extrême est de la rue Lavoisier ont des raisons de distance à évoquer pour diriger leurs enfants vers les écoles d'Ormoy.

Considérant que si nous devions recevoir ces enfants qui sont une quarantaine, il faudrait constituer une classe et la dépense qui en résulterait serait hors de proportion avec le coût de la participation sollicitée par Ormoy, fixée d'environ 40 francs par élève.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte ce point de vue et sur l'initiative de Monsieur Robert décide de verser, au titre d'aide spéciale à la Commune d'Ormoy qui va avoir de gros frais de construction de classe, une somme de 120 francs par élève adoptant la rétroactivité sur quatre années.

Monsieur Teruffant signale qu'une bouche d'eau dans le bas de la rue de la Sablière dépasse le niveau du sol et risque

de provoquer des accidents, il demande que la chaussée soit remblayée à cet endroit, il signale en outre que le trottoir à l'angle de la rue Jean Jaurès et de la rue Camoille est érasé par les camions de l'entreprise travaillant aux constructions de "la Borbillasse". Le Maire verra les responsables et demandera que la réparation soit faite.

Messieurs Robert et Nice signalent les dangers que présentent pour les personnes fréquentant le marché l'installation des commerçants forains sur le bord du trottoir obligeant les acheteurs à se tenir sur la chaussée particulièrement passagère d'autos et de camions, ils suggestent qu'ils se mettent sensiblement en arrière ou même qu'ils s'adossent au trottoir. Le Maire leur fera les observations nécessaires.

Monsieur Robert fait remarquer que la signalisation des barrières du passage à niveau par clignotant rouge peut-être cause d'accidents graves, il invite les conducteurs de voitures à accélérer leur passage, qui pensent que c'est une transition précédant le feu fixe, c'est dernier temps une voiture s'est trouvée prise sous la barrière qui se rabattait.

Il demande que ce soit signalé à la direction de la S.N.C.F.

La séance est ensuite levée à 20 h 30

~~J. Jaurès~~ ~~H. Robert~~ ~~H. Vautier~~ ~~... Tardieu~~
~~G. Lévy~~

Séance du 25 novembre 1964

Le vingt-cinq novembre mil neuf cent soixante-quatre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. Judith, Violette, Legrand, Truffout, Robert, Bourrier, Nice.

Absents excusés : M. Deniau et Rabier

Absents : M. Bouliet, Gelles, Cunant, Lorylon